

Scapa Nancy Orientation - Règlement financier 2021 exceptionnel en raison de la saison 2020 "covidée" :

Tarif spécial pour les licenciés en 2020 et tarif normal pour les licenciés 2021

Adhésion : le tarif demandé est composé du prix de la licence reversé à la FFCO, de la redevance reversée à la Ligue du Grand Est et de la cotisation club.

Catégorie (âge au 31/12/2021)	tarif pour les licenciés en 2020	tarif pour les licenciés 2021	Années de naissance
21 ans et plus	90 €	113 €	2000 et avant
19/20 ans et étudiant 19-25 ans	80 €	105 €	2001-2002 (étudiants 1996 à 2002)
15 à 18 ans	60 €	77 €	2003-2004-2005-2006
14 ans et moins	50 €	70 €	2007 et après
Famille	200 €	263 €	
Découverte compétition (19 ans et +)*		85 €	2002 et avant
Loisir Santé *		64 €	
Dirigeant * (16 ans révolus)	10 €	25 €	

La licence annuelle «découverte compétition», qui s'adresse uniquement aux adultes à partir de 19 ans, permet :

- de participer aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune; - de participer aux activités non compétitives (sans classement);
- d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions)
- de participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus.

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats; - de participer aux classements établis par la Fédération; - de participer aux formations fédérales initiales.

La licence annuelle «loisir-santé» permet :

- de participer aux activités non compétitives (sans classement);
- d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions)
- de participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus;

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions; - de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés;
- de participer aux formations fédérales initiales.

Pour obtenir la licence annuelle «loisir-santé», un certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation est demandé.

La licence «dirigeant» : pour obtenir la licence «dirigeant», aucun certificat médical n'est demandé

- Elle s'adresse uniquement aux personnes en âge d'être dirigeant (16 ans révolus), inscrites dans un club.

Cette licence ouvre droit aux fonctions électives et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées. - Elle ne donne pas accès à la pratique sportive.

Conditions générales :

Le club prend en charge une partie des dépenses liées à la participation aux diverses compétitions, en CO pédestre, à VTT et à ski.

De ce fait, le port de la tenue du club est obligatoire dans les relais et les championnats et recommandé dans les autres compétitions.

Des maillots de course et des vestes sont vendus 20€ (10€ pour 18 ans et moins) - le club prend à sa charge le solde.